

Appel à propositions

Analyse d'opportunité et ingénierie de certification pour le renouvellement au RNCP de certifications professionnelles associées aux métiers de la Vente :

RNCP 32389 CQP Vendeur sur site en commerces de gros

RNCP 32390 CQP Vendeur itinérant en commerces de gros

RNCP 32391 CQP Vendeur conseil à distance en commerces de gros

Branche Professionnelle des Commerces de Gros

AKTO

OPérateur de COmpétences (OPCO)

pour le compte de la Branche Professionnelle des Commerces de Gros

Préambule

Présentation d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences :

- assurer l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés.
- déployer sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois.
- développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres, c'est :

- 180 000 entreprises adhérentes
- 3 millions de salariés,
- Plus de 750 000 salariés formés
- 80 000 alternants accompagnés.

Opérateur de compétences agréé par l'Etat, AKTO est missionné pour développer les compétences des individus et des entreprises, garantir l'emploi durable face aux mutations socio-économiques des entreprises, aux évolutions des métiers et aux besoins des territoires. AKTO est en appui des branches professionnelles. Il porte également sa réflexion de façon prospective : il analyse les mutations des métiers, l'évolution professionnelle des salariés, la transformation des entreprises pour créer des nouvelles certifications, et accompagner le développement des compétences et de l'apprentissage.

Les enjeux d'AKTO sont ainsi profondément liés à une meilleure connaissance des métiers pour agir sur les compétences et les qualifications de demain. Il agit ainsi en faveur de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi, et contribue à l'évolution professionnelle des individus.

Parties prenantes

Cette démarche mobilise :

- ✓ **La CPNEFP de la Branche professionnelle composée des organisations d'employeurs et de salariés représentatifs dans la CCN des Commerces de Gros (3044)**
- ✓ **AKTO, l'OPCO de la Branche Professionnelle, en soutien technique**

Ils seront représentés dans les instances de gouvernance (comité de pilotage / comité technique) pour le suivi et la validation des travaux.

Présentation de la Branche Professionnelle des Commerces de Gros

La branche des Commerces de Gros est composée de 26 743 entreprises employant plus de 362 704 salariés (*Source AKTO, PANORAMA STATISTIQUE : L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, 2021*).

Le Commerce de Gros consiste à sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues.

Le rôle de conseil est central dans la fonction de grossiste, celui-ci étant un « apporteur de solutions », proposant un service complet à ses clients professionnels.

Le commerce de gros réunit trois grandes familles d'activités :

- Le commerce de gros de produits interindustriels (56,5 %) : il s'agit de produits destinés à être transformés, intégrés à la production : matériel électrique, sanitaire et chauffage, quincaillerie, fournitures dentaires... ;
 - Le commerce de gros de produits alimentaires (16,3 %) : fruits et légumes, produits laitiers, produits surgelés, œufs... ;
 - Le commerce de gros de produits non alimentaires (27,2 %) : tissus, fleurs coupées,...
-
- Près de 8 entreprises sur 10 (78%) étant de Très Petites Entreprises (TPE),
 - Au 31 décembre 2021, les employés représentent 63% des salariés présents.
 - 94% des salariés de la branche sont en CDI.
 - L'ancienneté moyenne des salariés dans l'entreprise est de 8 ans.
 - Les salariés sont âgés en moyenne de 42 ans.
-
- En 2021, 44 % des entreprises de la branche recourent aux commerciaux vendeurs, et 17 % aux agents commerciaux.
 - La famille alimentaire se distingue : plus de la moitié de ces commerciaux vendeurs sont sédentaires, une part supérieure à celle observée dans les autres familles d'activité (42 % des commerciaux vendeurs de la profession sont sédentaires).

Contexte et objet de l'appel à propositions

La Branche Professionnelle des Commerces de Gros s'est engagée dans une démarche de certification professionnelle en 2012. Actuellement, 8 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) sont enregistrés au RNCP dans les domaines suivants :

❖ CQP Management commercial :

- RNCP 29566 CQP Manager d'équipe commerciale itinérante en commerces de gros
- RNCP 29567 CQP Manager d'équipe commerciale sédentaire en commerces de gros
- RNCP 29568 CQP Responsable d'unité commerciale en commerces de gros

❖ CQP Vente :

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris
Tél. : 01 53 35 70 00 - www.akto.fr

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE
TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

- RNCP 32389 CQP Vendeur sur site en commerces de gros
- RNCP 32390 CQP Vendeur itinérant en commerces de gros
- RNCP 32391 CQP Vendeur conseil à distance en commerces de gros

❖ **CQP Management de la logistique :**

- RNCP 32386 CQP Chef d'équipe logistique en commerces de gros
- RNCP 32387 CQP Manager logistique en commerces de gros

Dans le cadre de la rénovation de son offre de certification professionnelle, la Branche Professionnelle des Commerces de Gros envisage ainsi de :

- **Evaluer** l'opportunité de renouveler l'enregistrement au RNCP des 3 CQP Vente :
 - RNCP 32389 CQP Vendeur sur site en commerces de gros
 - RNCP 32390 CQP Vendeur itinérant en commerces de gros
 - RNCP 32391 CQP Vendeur conseil à distance en commerces de gros
- **Conduire les travaux d'ingénierie de certification** nécessaires à l'élaboration des demandes de renouvellement d'enregistrement au RNCP, à partir des conclusions de l'analyse d'opportunité réalisée et de la stratégie de la branche.

Dans cette optique, la Branche Professionnelle des Commerces de Gros & AKTO lancent un appel à propositions pour réaliser des travaux d'analyse d'opportunité et d'ingénierie de certification, lui permettant de rénover ces certifications professionnelles à partir des conclusions de l'étude d'opportunité.

Travaux & livrables

Dans un premier temps, il s'agit d'**analyser l'opportunité de renouveler les demandes d'enregistrement des CQP** en fonction du cadre socioéconomique actuel (faisabilité).

Cette étude d'opportunité repose notamment sur une veille sur le ou les métiers ciblés, la description des cadres d'exercice les plus fréquents, une description du métier visé, des principales activités visées, une identification des besoins en compétences du marché.

Pour ce faire, le prestataire devra :

- caractériser la situation actuelle des métiers visés et des compétences professionnelles, les évolutions ayant eu un impact sur ces métiers et compétences professionnelles depuis le précédent enregistrement au RNCP,
- et identifier les résultats attendus par la mise en œuvre des différents projets de certification.

Cette étude d'opportunité devra présenter une analyse socio-économique, à la fois concrète et prospective des besoins du marché du travail, ainsi qu'une analyse méthodologique de l'activité professionnelle qui permettra d'en déduire les compétences professionnelles telles qu'attendues par France Compétences.

Cette analyse des situations de travail permettra une description actualisée des activités et des compétences. Cette description détaillée permettra notamment d'identifier les actions conduites en situation professionnelle, et de les caractériser par des informations telles que les modes opératoires,

outils ou moyens mobilisés, les acteurs impliqués, l'environnement, mais aussi de préciser les finalités de l'action.

L'analyse conduite permettra également de distinguer la valeur d'usage des certifications professionnelles, leur insertion dans le paysage des certifications existantes en comparaison avec des certifications équivalentes enregistrées au RNCP ou au RS.

Cette analyse devra éclairer le commanditaire sur la valeur ajoutée des projets de certification.

Le prestataire recensera donc l'offre de certification existante sur les mêmes thèmes et compétences afin de proposer une analyse comparative utile avec les présents projets de certification professionnelle.

Le prestataire établira des préconisations relatives aux certifications pouvant être renouvelées en fonction des problématiques principales :

- La faisabilité de ces demandes de renouvellement compte tenu de l'évolution des exigences de la Commission de la Certification de France Compétences.
- Les risques identifiés pour chaque certification : besoins réels en compétences exprimés par les entreprises, proximité / obsolescence des référentiels, attractivité des projets de certification, mobilisation effective des certifications par les entreprises, assurance qualité des dispositifs de certification...
- Le niveau de qualification proposé pour la certification, de manière argumentée, en référence au cadre national des certifications.

Enfin, les données et analyses élaborées dans le cadre de cette étude d'opportunité devront impérativement permettre d'abonder une note d'opportunité, selon les axes suivants.

1. Une analyse du besoin socioéconomique permettant de :

- caractériser la situation actuelle des métiers visés et des compétences professionnelles :
- identifier clairement les besoins en compétences du marché (ou du secteur professionnel) auxquels répond la certification
- identifier la cible professionnelle du projet de certification, afin de s'assurer de l'adéquation de cette cible avec les besoins sur le marché du travail
- analyser l'efficacité et de la nature de l'insertion découlant du projet, sur la base de deux promotions précédentes, afin de mesurer l'impact d'une certification sur la trajectoire professionnelle de ses titulaires (et d'en inférer sa valeur ajoutée).

2. La démonstration de la pertinence de la certification professionnelle présentée à l'enregistrement, eu égard :

- au repérage de l'offre de certification professionnelle déjà existante dans le même champ professionnel ;
- à l'analyse des qualifications visées par ces certifications existantes, et une comparaison avec le projet de certification de la Branche.

Cette phase implique d'organiser des groupes de travail, des entretiens qualitatifs, et de procéder à une analyse documentaire spécifique.

In fine, cette étude d'opportunité, sous la forme d'une analyse argumentée et illustrée, devra permettre à la CPNEFP de la Branche des commerces de gros de prendre la décision de demander le renouvellement ou non de l'enregistrement au RNCP d'une ou plusieurs certifications professionnelles, en connaissance de cause.

A l'issue de cette première phase, selon la décision prise, le présent projet pourra prendre fin ou déboucher sur une deuxième phase de travaux, dont les attentes sont décrites ci-dessous. Le prestataire en sera informé, par écrit, par les services d'AKTO.

Dans un deuxième temps, le prestataire réalisera les travaux d'ingénierie de certification nécessaires, en cohérence avec les conclusions de l'étude d'opportunité consacrée aux métiers de la vente, et les décisions de la CPNEFP de la Branche des commerces de gros.

Ces travaux aboutiront à la rédaction des pièces obligatoires constitutives d'un ou plusieurs dossiers de demandes d'enregistrement, ainsi que des informations complémentaires utiles au dispositif de certification.

Enfin, le prestataire révisera également pour la branche les outils nécessaires à l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des différentes épreuves d'évaluation.

Dans cette perspective, le prestataire pourra organiser des groupes de travail avec des organismes de formation spécialisée dans les domaines des certifications visées, et des experts métiers (personnes en poste, ou ayant exercé, depuis plusieurs années dans les métiers visés).

En conformité avec les nouveaux référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du projet de certification, le prestataire proposera ainsi la révision des outils suivants :

- Les outils de positionnement, pouvant être utilisés par les prestataires habilités à former et organiser l'évaluation, en amont de l'entrée en formation, pour déterminer le parcours d'accès à la formation le plus adapté et le plus pertinent selon le profil de chaque candidat.
- Les outils d'évaluation des compétences en situation professionnelle.

Par ailleurs, le prestataire révisera les outils à mettre à disposition des parties prenantes (« outillage VAE »), dans le cadre du dispositif VAE pour chaque certification, à partir du ou des nouveau(x) référentiel(s) d'activités, de compétences et d'évaluation.

Enfin, pour le jury de certification paritaire, il élaborera une grille d'évaluation, en proposant notamment à la branche un système de notation lui donnant les moyens de se positionner en cas de résultat incertain.

Le prestataire sera force de proposition pour toute autre suggestion qu'il jugerait utile pour enrichir l'ingénierie de certification pour les métiers visés ici.

1. Livrables attendus pour le dépôt des demandes d'enregistrement des certifications professionnelles :

A l'issue de la première phase de travaux :

- ✓ **1 étude d'opportunité relative aux métiers visés par les 3 CQP visés :**

- ✓ • RNCP 32389 CQP Vendeur sur site en commerces de gros
- ✓ • RNCP 32390 CQP Vendeur itinérant en commerces de gros
- ✓ • RNCP 32391 CQP Vendeur conseil à distance en commerces de gros

Les analyses et informations contenues dans cette étude d'opportunité doivent permettre de renseigner le document obligatoire à déposer auprès de France compétences, et constituer ainsi une note d'opportunité démontrant l'intérêt du projet de certification et sa valeur ajoutée (cf. points clés ci-dessous).

A l'issue de la deuxième phase de travaux :

- ✓ **Le document obligatoire à déposer sur la plateforme de France Compétences, dûment renseigné, et reprenant notamment les éléments suivants** (liste non exhaustive en fonction de la version en vigueur dudit document) :
 - Le bilan de la certification depuis son enregistrement précédent.
 - Le positionnement du projet par rapport aux autres certifications professionnelles comparables.
 - La description du ou des métiers actualisé(s) visés par le projet de certification et de la cohérence de la couverture des compétences par le projet de certification.
 - Le dispositif de suivi et parcours des titulaires de la certification.
 - Le bilan du dispositif de contrôle du processus d'évaluation.
 - La procédure VAE (en complément du livret 2).
- ✓ **Une note reprenant les éléments à saisir en ligne pour le dépôt** du ou des projets de certification, tels qu'apparaissant sur l'interface déposant de la plateforme France Compétences.
- ✓ **Une note analytique explicitant la détermination du niveau de qualification** du projet de certification au sein du cadre national des certifications. Format .DOC obligatoire.
- ✓ **Une note présentant les prérequis à la certification**, déterminés pour la ou les certifications faisant l'objet d'une demande d'enregistrement. Format .DOC obligatoire.
- ✓ **Un ou plusieurs référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation**, pour la ou les certifications faisant l'objet d'une demande d'enregistrement en fonction de la décision de la CPNEFP. Format .DOC obligatoire.
- ✓ **Une note analytique déclinant les évolutions entre les anciens et le ou les nouveaux référentiels.** Format .DOC obligatoire.
- ✓ **Un support de communication présentant chaque métier visé par le(s) projet(s) de certification**, permettant de mettre en exergue la plus-value de chaque certification professionnelle présentée à l'enregistrement. Ce support de communication s'adressera tant aux organismes partenaires qu'aux entreprises et aux candidats, dans le cadre de la promotion de la certification professionnelle.

2. Livrables attendus pour les outils supports nécessaires au dispositif d'évaluation et de certification

Les livrables ici attendus sont les supports relatifs à l'organisation, la mise en œuvre et le suivi des différentes épreuves d'évaluation, et de la validation des acquis de l'expérience, en cohérence avec les supports précédemment développés pour les CQP du Management d'équipe commerciale.

Chaque épreuve d'évaluation devra permettre au jury d'évaluation d'observer le candidat à la certification, dans les conditions les plus proches de l'exercice professionnel, afin d'évaluer chaque compétence mise en œuvre.

Le prestataire propose des scenarii d'évaluation, et décline les outils suivants (formats à déterminer) :

- ✓ Un (des) support(s) relatif(s) au positionnement du candidat à la certification.
- ✓ Un support destiné au candidat, présentant chaque épreuve d'évaluation, en lien avec les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de la certification professionnelle.
- ✓ Un support pour les évaluateurs, précisant les modalités d'organisation et le déroulement des épreuves d'évaluation (logistique, durée, modalités, etc.), les critères d'évaluation et les résultats attendus, en lien avec les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de la certification professionnelle.
- ✓ Une grille d'évaluation à laquelle devront se conformer les évaluateurs.
- ✓ Une note proposant un système de notation, le cas échéant.
- ✓ Un support de présentation de la démarche VAE (déroulement, durée, etc.)
- ✓ Le livret 2 et un support d'évaluation du livret 2 pour les évaluateurs.
- ✓ Une grille d'évaluation destinée au jury paritaire de certification, en lien avec les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de la certification professionnelle.

Organisation et pilotage du projet

Le prestataire, en lien avec les chargés de mission d'AKTO, se voit confier les missions suivantes :

- ✎ Organiser des points d'étapes réguliers avec les services de l'OPCO et les représentants de la Branche Professionnelle, concernant l'état d'avancement du projet, la mobilisation des acteurs, la réalisation et la communication des livrables.
- ✎ Rédiger les comptes-rendus nécessaires au suivi et à la bonne communication des travaux.
- ✎ Restituer les travaux à l'OPCO & à la branche professionnelle (intervenir en CPNEFP, le cas échéant, et à la demande d'AKTO).
- ✎ Assurer la fiabilité des livrables produits (adéquation aux besoins, opérationnalité pour la certification, conformité aux exigences de France Compétences notamment...).
- ✎ Fournir, dans les délais impartis, des livrables de qualité « clés en main » pouvant être réutilisés (format électronique modifiable et actualisable) par AKTO & la Branche Professionnelle qui ont la pleine propriété de la totalité des fichiers sources.

Critères d'appréciation des propositions

Les propositions devront :

- comporter une présentation générale des candidats,
 - o raison sociale, adresse, téléphone, site internet,
 - o nom dirigeant et adresse électronique,
 - o nom du responsable du projet et adresse électronique,
 - o date de création du prestataire,
 - o secteurs d'activité et domaines de compétences,
 - o références sur projets similaires récents.
- démontrer leur bonne compréhension et leur intérêt pour une telle mission,
- exposer la méthodologie, le déroulé et les livrables envisagés à chaque étape (des exemples seront appréciés),
- formaliser les informations suivantes :
 - o la composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec l'objet de la prestation et le référent qui sera l'interlocuteur privilégié,
 - o une liste de références des projets similaires conduits.

Obligation des parties

Pour les prestations qui lui incombent, le prestataire doit strictement respecter les délais, les coûts et les obligations prévus dans les documents contractuels régissant le présent marché.

Le prestataire s'engage à :

- réaliser les Prestations dans les conditions et selon les modalités prévues dans l'accord-cadre selon les règles de l'art de la profession et dans le respect de la réglementation
- mettre en œuvre les moyens techniques, logistiques et humains nécessaires à la parfaite réalisation des Prestations
- maintenir une qualité de service conforme aux besoins d'AKTO
- fournir à AKTO les états et rapports nécessaires au suivi des Prestations
- organiser et participer aux réunions convenues avec AKTO
- informer AKTO de tout problème survenant au cours de la réalisation de sa mission

Il doit également satisfaire à une obligation d'information et de conseil dans l'organisation et le suivi des prestations du marché. Tout retard éventuellement pris, tout changement identifié dans la conduite des activités et l'élaboration des livrables doit être immédiatement signalé aux services d'AKTO.

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens au titre de l'ensemble des prestations prévues dans le cadre du présent marché.

Le Prestataire, en sa qualité de professionnel au regard des Prestations confiées, s'engage à mettre en œuvre son expérience, son savoir-faire et, de manière générale, tous les moyens et toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation des Prestations.

Le Prestataire s'engage à faire intervenir pendant toute la durée du marché à passer, des personnes respectant les profils, les expériences et les compétences mentionnés dans son mémoire technique.

AKTO s'engage pendant toute la durée du marché à coopérer avec le Prestataire afin de lui permettre d'exécuter les prestations dans de bonnes conditions, de lui apporter toutes les informations et l'assistance raisonnablement nécessaires à la réalisation des prestations

Budget & calendrier

Sont attendus de la part des candidats :

- ✓ une proposition tarifaire (montants en € HT & TTC) détaillée en fonction des étapes et du nombre de jours envisagés sera à envoyer. Les montants indiqués couvriront les frais de mission (déplacement, ...).
- ✓ un planning et un rétroplanning de mise en œuvre des travaux

Calendrier souhaité :

- Lancement des travaux prévu en **novembre/décembre 2022**.
- Date butoir de la fin des travaux fixée à fin **mai 2023**, pour un **dépôt de demande d'enregistrement auprès de France Compétences en juin 2023**.

Modalités de réponse

Mise en ligne du présent appel à propositions prévue en octobre 2022.

L La réponse devra être adressée au plus tard le : 9 novembre 2022

- Sous format électronique à : Alice Clot-Mondragon alice.clot-mondragon@akto.fr
obs.certifs@akto.fr

La décision de la Branche Professionnelle interviendra pour donner suite à l'examen paritaire des propositions réceptionnées. Une soutenance des réponses à cet appel à propositions pourrait être organisée, si nécessaire. Les prestataires ayant répondu seront, individuellement tenus informés, de la suite donnée.

Le(s) prestataire(s), non-sélectionné(s), ne peut/peuvent prétendre à aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif invoqué, le bien-fondé de la décision du Comité Technique.

La Branche Professionnelle & AKTO ne seront engagés qu'après la notification et le conventionnement avec le prestataire choisi.
